

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 5 JUILLET 2021**

Le lundi cinq juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle Gabriel Crépet sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-cinq juin deux mille vingt et un, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Nathalie RAFFIN, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON.

**Pouvoirs déposés :** M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, M. Manuel DE SA à M. Fabrice MIALON, M. Philippe BEAUNE à Mme Gisèle ARSAC, M. Serge PERRIN à Mme Juliette HAUW, Mme Véronique RESSEGUIER à Mme Carmela LEDDA, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON.

**Excusés :** Mme Karine RICORT, M. Laurent LAFRECHOUX, M Rémi FAVIER.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 20 - Nombre de votants : 26**

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

**Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:** Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité** approuve l'ajout des questions complémentaires apportées à l'ordre du jour.

### **1 - PLAN DE RELANCE**

Afin de contribuer à la relance économique, lors de précédentes réunions du Conseil municipal, la municipalité avait indiqué sa volonté de participer activement aux plans de relance décidés par les différentes institutions publiques et de consacrer les subventions ainsi obtenues à l'augmentation de notre volume de travaux. Ces différents projets ont été présentés lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 28 juin dernier.

- **Groupe scolaire Claudius Buard (Val Ronzière)**

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie) approuve le projet travaux comportant notamment la réhabilitation thermique et esthétique des façades pour une somme d'environ 600 000 € sur lesquels la commune attend des subventions de l'ordre de 60 %, notamment 20% dans le cadre de la DSIL et 40% du plan de relance de Saint-Étienne Métropole.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie) autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme y afférent ainsi que les documents à intervenir pour les marchés permettant de mener à bien ce projet.

- **Restauration scolaire et groupe scolaire Paul Langevin (Côte-Quart)**

Afin de permettre un accueil des utilisateurs dans les meilleures conditions et de répondre à l'augmentation des effectifs, il a été prévu un agrandissement du restaurant scolaire d'une surface d'environ 600 mètres carrés ainsi que la réhabilitation thermique et esthétique de l'ensemble du groupe scolaire et des logements y attenants. En outre, dans le cadre de l'opération de travaux, il a été proposé au Conseil municipal de conventionner avec le SIEL en vue de mettre en place des panneaux photovoltaïques en toiture, à l'instar des projets déjà réalisés auparavant sur les bâtiments communaux.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*) approuve ce projet qui s'établit à environ 3 200 000 € sur lesquels la commune a des perspectives de plus de 60 % de subventions : 20% au titre de la DETR et 40% au titre du plan de relance de Saint-Étienne Métropole. La Région pourrait par ailleurs soutenir le projet à hauteur de 100 000 € pour l'utilisation de bois local. D'autres plans de relance des collectivités publiques pourraient également être sollicités.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*) autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer les demandes de subventions auprès des différentes institutions concernées, mais aussi les demandes d'autorisation d'urbanisme notamment la demande de permis de construire.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*) autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer les demandes ainsi que les documents à intervenir relatifs aux marchés permettant de mener à bien ce projet.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 abstentions** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*) autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer une convention avec le SIEL ou tous autres documents permettant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de ce bâtiment.

## **2 - POLITIQUE DES EMPRUNTS**

Tout en respectant l'engagement pris en 2008 de réduire l'endettement de la Ville et prenant en compte les opportunités de subventions, les plans de relance ainsi que les taux d'emprunt, **Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 contre** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*), approuve la réalisation d'un emprunt supplémentaire de 1 million d'euros portant ainsi les emprunts 2021 à 1 million 300 mille euros dans le cadre de la poursuite de cette politique de désendettement et de la capacité à gérer malin.

Il est proposé de profiter des taux actuels et de continuer la politique municipale de gestion rigoureuse avec l'idée d'un remboursement constant de l'annuité en capital. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des propositions faites par les différentes banques.

### **➤ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2021**

Lors de la Commission Gestion-Finances du 28 juin dernier, il a été présenté le projet de décision modificative n°1.

**Le Conseil municipal par 22 voix pour et 4 contre** (*Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie*), approuve la décision modificative n°1 (DM1) comme suit, comportant des nouveaux crédits ainsi que les restes à réaliser 2020. Cette DM1 permet notamment de prévoir les éléments du plan de relance ainsi que la continuation d'une politique significative des investissements particulièrement en faveur du Développement Durable.

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2021
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM avec RAR Conseil municipal

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	364 744.25 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>364 744.25 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65738-824 : Autres organismes publics	0.00 €	99 744.25 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>99 744.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>364 744.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>364 744.25 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	638 111.25 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>638 111.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	124 996.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>124 996.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 316 509.25 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 366 509.25 €</b>
R-1321-20 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	560 000.00 €
R-1321-211 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 250.00 €
R-1321-212 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	123 250.00 €
R-1321-314 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 250.00 €
R-1321-411 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	106 000.00 €
R-1321-414 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 250.00 €
R-1321-821 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-1322-20 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-1322-411 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-1322-414 : Régions	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	200 000.00 €
R-1322-821 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-1323-411 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1323-414 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
R-13251-20 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
R-13251-212 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	420 000.00 €	0.00 €
R-1328-20 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1328-64 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>520 000.00 €</b>	<b>1 829 000.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 3

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2021
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
DM avec RAR Conseil municipal

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-16411-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800 000.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 800 000.00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>62 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111-821 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-211 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-212 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-421 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-64 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-823 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	63 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0.00 €	211 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	43 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	15 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-20 : Mobilier	0.00 €	25 450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-212 : Mobilier	0.00 €	2 338.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-211 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-64 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2182-020 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €
R-2188-64 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>474 088.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 000.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	151 023.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-20 : Constructions	0.00 €	2 287 702.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-211 : Constructions	0.00 €	42 539.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-212 : Constructions	200 000.00 €	129 530.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-321 : Constructions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-411 : Constructions	0.00 €	611 095.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-412 : Constructions	0.00 €	55 838.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-414 : Constructions	0.00 €	9 054.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-422 : Constructions	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-524 : Constructions	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-64 : Constructions	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-821 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°1 2021
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM avec RAR Conseil municipal

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-823 : Constructions	0.00 €	5 729.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	30 996.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	235 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-823 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>3 664 306.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>324 996.00 €</b>	<b>4 848 505.25 €</b>	<b>520 000.00 €</b>	<b>5 043 509.25 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>4 888 253.50 €</b>	<b>4 888 253.50 €</b>	<b>4 888 253.50 €</b>	<b>4 888 253.50 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 3 sur 3

### **3 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débitéur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, **le Conseil municipal à l'unanimité** admet en non-valeurs les montants suivants : 3 242,63 € euros (dont eau : 1 963,83 € et commune : 1 278,80 €) et **le Conseil municipal à l'unanimité** admet également en créances irrécouvrables la somme de 350,61 euros.

### **4 - CULTURE : PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC VILLE DE FIRMINY**

Par une délibération en date du 4 avril 2016, les Unieutaires pouvaient bénéficier des tarifs préférentiels de la Saison Culturelle de Firminy grâce à une prise en charge de la différence de coût par la mairie d'Unieux. **Le Conseil municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la nouvelle convention à intervenir avec la Ville de Firminy pour continuer à faire bénéficier les habitants de la commune des tarifs préférentiels de la saison culturelle. Cette convention évidemment prévoira le remboursement de la différence des coûts à la Ville de Firminy ainsi consentis.

### **5 - RUPTURE CONVENTIONNELLE**

**Le Conseil municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer une convention de rupture conventionnelle à titre exceptionnelle afin de permettre à un salarié à temps partiel, à sa demande, de développer son projet professionnel.

### **6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil municipal à l'unanimité** approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit:

✓ **Filière Animation :**

**Création** d'un poste d'Adjoint d'Animation à TNC 28h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Création** d'un poste d'Adjoint d'Animation à TNC 20h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Création** d'un poste d'Adjoint d'Animation à TNC 24h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Création** d'un poste d'Adjoint d'Animation à TNC 26h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

✓ **Filière Technique :**

**Création** d'un poste d'Adjoint Technique à TNC 20h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Création** d'un poste d'Adjoint Technique à TNC 29h / hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Transformation** d'un poste d'Adjoint Technique à TNC 18h / hebdo en 1 poste d'Adjoint Technique à TNC 25h/hebdo avec effet au 1/09/2021.

**Transformation** d'un poste d'Agent de Maitrise en 1 poste d'Adjoint Technique avec effet au 5/08/2021.

### **7 - TREIZIÈME MOIS**

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien des-modalités de versement du 13<sup>e</sup> mois telles qu'elles existent depuis la fin des années 70.**

### **8 - CENTRE SOCIAL**

**Le Conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'organisation des activités liées au Cinquantenaire du Centre social.**

### **9 - SUBVENTIONS CLUBS SPORTIFS**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de l'aide aux familles pour l'année 2021/2022 à 30 euros au lieu de 15 euros. L'objet de cette augmentation exceptionnelle est de favoriser la reprise des activités sportives et du fonctionnement des associations dans le contexte sanitaire actuel.**

### **10 - SIEL**

**Le Conseil municipal par 25 voix pour, 1 abstention approuve les modifications du périmètre de la collaboration de la commune avec le SIEL TE Loire (Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire) pour la gestion des achats d'énergie, en optant pour la fourniture à hauteur à hauteur de 100% de l'électricité verte sur l'ensemble des points de livraison d'éclairage public.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer au service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) du SIEL pour une période de 6 ans, proposant notamment les services de récupération, le dépôt et la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les opérations de travaux récentes menées par la commune en termes de transition énergétique et les projets à venir.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'engager une nouvelle collaboration technique avec le SIEL dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.**

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces compétences et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.**

### **11 - RAPPORT NOVIM 2020**

Conformément à la réglementation, le Conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur le rapport de gestion présenté par NOVIM (ex SEDL) pour l'année 2020 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnaient.

### **12 - PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été décidé la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'Amis afin de maîtriser les populations de chats errants et contrôler leur reproduction ainsi que d'attribuer d'une subvention. Cette convention est renouvelée chaque année tacitement.

**Le Conseil municipal à l'unanimité autorise un avenant à la convention en indiquant que le montant de subvention s'établit chaque année à partir d'un état fourni par l'association. Pour 2021, il s'établit à 250 euros.**

### **13 - MODIFICATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNALE À DÉCLARER POUR LA DGF**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le linéaire des voies communales classé dans le domaine public doit être réactualisé. En conséquence, **Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le linéaire dans le domaine public de la rue Simone Weil pour un linéaire de 165 m.**

### **14 - TARIFS SAISON CULTURELLE**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs appliqués en 2021 pour la saison 2021/2022.**

## **15 - VCEU : DEMANDE DE LA VILLE D'UNIEUX À L'ÉTAT D'ANNULER LA DÉCISION DE FAIRE PAYER LA TAXE D'HABITATION AUX ASSOCIATIONS**

L'État vient de décider de faire payer la taxe d'habitation aux associations. Celles-ci ont particulièrement souffert depuis le début de la crise sanitaire, malgré les efforts et les subventions supplémentaires décidées par la municipalité. La municipalité mesure combien les associations participent au bien-vivre ensemble et au développement du territoire.

**Le Conseil municipal à l'unanimité** demande à l'État d'exonérer les associations du paiement de la taxe d'habitation.

### **Intervention Ensemble Pour Unieux :**

1- **Plan de relance** : Nous sommes d'accord, les acteurs publics comme la commune d'Unieux doivent participer au plan de relance économique. Attention cette contribution à ce plan doit se faire en fonction des capacités, des moyens et de la situation financière de chaque commune. Vous faites le choix d'augmenter notre volume de travaux. Deux groupes scolaires sont retenus et, concernés par ces travaux. Ces réalisations vous appartiennent, vous nous dites qu'ils sont importants pour notre commune. **C'est votre choix**, nous nous abstiendrons sur ce point.

2- **Politique des emprunts** : Vous nous avez présenté en commission votre choix de recourir à réaliser un nouvel emprunt de 1 000 000 euros qui viendra s'ajouter aux 300 000 euros restant à réaliser de 2020 et aux 500 000 euros prévus pour 2021 non engagés pour l'instant.

**Soit un total de 1 800 000 euros !!!**

Vous nous réaffirmez votre engagement de 2008 de réduire l'endettement de la ville.

Vous ne pensez pas que ces nouveaux emprunts vont obérer la capacité de désendettement d'Unieux aujourd'hui et pour l'avenir ?

Je vous cite M Faverjon « Il faut emprunter malin pour bénéficier des meilleurs taux et des subventions »

Désolé mais avons du mal à comprendre, depuis plusieurs années vous n'avez eu cesse d'affirmer que notre commune est très endettée. Permettez nous de nous poser des questions :

- Imprudence ou pas de souscrire un nouvel emprunt important ? La population d'Unieux n'aurait-elle **pas eu tous les informations sur les capacités financières réelles de notre commune ?**

Selon vous le contexte actuel est favorable qu'en sera de l'avenir. Les prévisions économiques même les plus optimistes incitent à la prudence. Nous ne voudrions pas que l'endettement soit supporté dans le futur par la seule population d'Unieux assujetti à l'impôt quel qu'il soit. **Nous voterons contre cette politique des emprunts.**

Fait à Unieux, le 15 juillet 2021.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

